



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
18.07.2012 Bulletin 2012/29

(51) Int Cl.:
A44C 9/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12150416.1**

(22) Date de dépôt: **06.01.2012**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **14.01.2011 CH 582011**

(71) Demandeur: **De Retz, M. Renaud**
2017 Boudry (CH)

(72) Inventeur: **De Retz, M. Renaud**
2017 Boudry (CH)

(74) Mandataire: **Richard, François-Régis**
e-Patent S.A.
Rue Saint-Honoré, 1
2001 Neuchâtel (CH)

(54) **Bijou modulaire**

(57) La présente invention concerne un bijou modulaire, en particulier une bague (1), comportant un corps central (2) sensiblement annulaire ainsi que des premier et second corps latéraux (3, 4) sensiblement annulaires et présentant des diamètres respectifs supérieurs au diamètre du corps central, l'un au moins des corps latéraux étant susceptible d'être assemblé au corps central de manière amovible pour permettre la mise en place et le retrait d'au moins un élément décoratif (6, 8, 9) de forme

sensiblement annulaire et destiné à recouvrir le corps central. Le bijou est caractérisé par le fait qu'il comprend des premiers moyens de verrouillage (10, 11, 12, 14, 16), destinés à assurer la retenue du corps latéral (3, 4) amovible sur le corps central (2) suivant un premier degré de liberté et, définir entre eux une position relative assemblée, ainsi que des seconds moyens de verrouillage (30), destinés à assurer la retenue du corps latéral amovible sur le corps central dans la position assemblée, suivant un second degré de liberté.

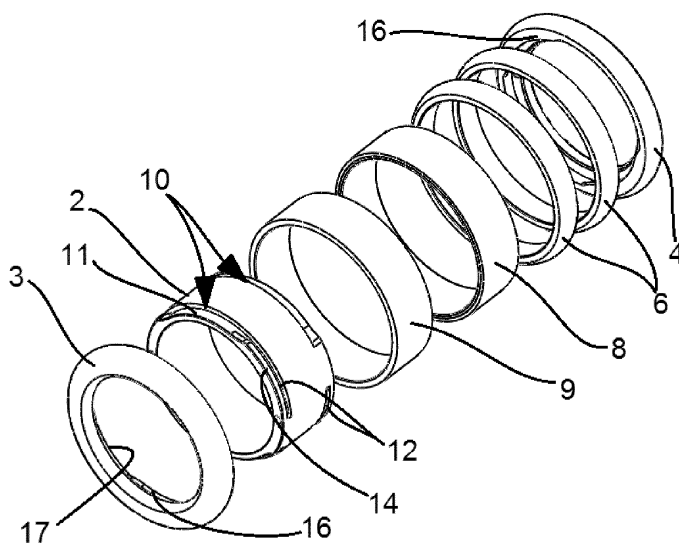


Fig. 2

Description

Domaine technique

[0001] La présente invention concerne un bijou modulaire, en particulier une bague, comportant un corps central sensiblement annulaire ainsi que des premier et second corps latéraux sensiblement annulaires et présentant des diamètres respectifs supérieurs au diamètre du corps central. L'un au moins des corps latéraux est susceptible d'être assemblé au corps central de manière amovible pour permettre la mise en place et le retrait d'au moins un élément décoratif de forme sensiblement annulaire et destiné à recouvrir le corps central.

Etat de la technique

[0002] Des bijoux de ce type ont déjà été divulgués par le passé, comme par exemple dans la demande de brevet WO 2005/102094 A1. Cette demande décrit une bague comportant trois parties. Deux parties principales présentent chacune une portion support, de forme générale cylindrique et, une portion latérale de verrouillage définie par une surépaisseur de forme annulaire à une extrémité de la portion support. Les deux portions support présentent des diamètres respectifs légèrement différents l'un de l'autre, de telle manière qu'elles peuvent être emboîtées l'une dans l'autre, en étant rendues solidaires par clipsage, pour définir une gorge annulaire entre les portions latérales de verrouillage. Cette gorge annulaire permet de loger un élément décoratif de forme générale annulaire, avant emboîtement des parties principales. L'élément décoratif peut aisément être remplacé par le porteur de la bague pour modifier l'apparence de cette dernière.

[0003] Cependant, il faut noter que le mode de liaison mécanique employé dans cette bague est délicat à mettre en oeuvre car il implique des déformations élastiques qui doivent être ajustées pour permettre une désolidarisation aisée des deux parties principales tout en garantissant une bonne tenue de l'emboîtement. En outre, en fonction des matériaux utilisés, une bonne tenue dans le temps des propriétés élastiques est difficile à assurer et peut donner lieu à des désolidarisations intempestives des parties principales.

Divulgaration de l'invention

[0004] Un but principal de la présente invention est de pallier les inconvénients des bijoux modulaires connus de l'art antérieur, en proposant un tel bijou offrant à la fois une bonne stabilité lorsque ses éléments sont assemblés les uns aux autres, une manipulation aisée pour modifier son apparence et, présentant une bonne tenue dans le temps.

[0005] A cet effet, la présente invention concerne plus particulièrement un bijou modulaire du type mentionné plus haut, caractérisé par le fait qu'il comprend des pre-

miers moyens de verrouillage, destinés à assurer la retenue du corps latéral amovible sur le corps central suivant un premier degré de liberté et, définir entre eux une position relative assemblée, ainsi que des seconds moyens de verrouillage, destinés à assurer la retenue du corps latéral amovible sur le corps central dans la position assemblée, suivant un second degré de liberté.

[0006] Grâce à ces caractéristiques, le bijou modulaire selon l'invention présente une sécurité accrue au niveau de son assemblage du fait de la mise en oeuvre de moyens de verrouillage complémentaires, dont chacun présente un mode d'actionnement très simple.

[0007] De manière préférée, les premiers moyens de verrouillage comprennent au moins une gorge, ménagée dans un premier élément parmi le corps central et le corps latéral amovible, ainsi qu'un organe saillant ménagé sur l'autre des éléments et agencé pour coopérer avec la gorge de manière à assurer une retenue axiale entre le corps central et le corps latéral. De manière avantageuse, on peut prévoir que la gorge est ménagée dans le corps central qui, en principe, peut être plus massif que le corps latéral amovible.

[0008] Selon un mode de réalisation préféré, la gorge peut présenter, depuis un bord du corps central, une première portion, ouverte sur un bord du corps central et, agencée en communication avec une seconde portion suivant une direction transversale par rapport à la direction axiale du corps central, préférentiellement perpendiculaire. L'organe saillant peut présenter, par exemple, la forme d'une portion d'anneau.

[0009] Grâce à ces caractéristiques, un mouvement relatif composé est nécessaire pour désolidariser le corps latéral amovible du corps central et non un simple mouvement axial comme dans le cas de l'art antérieur cité plus haut, ce qui exclut quasiment tout risque de désolidarisation intempestive.

[0010] Selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, l'organe saillant présente une portion définissant une dent destinée à coopérer avec un cran ménagé dans une paroi de la gorge, préférentiellement dans son fond, lorsque les deux corps sont dans leur position assemblée.

[0011] En alternative, on peut prévoir que les seconds moyens de verrouillage comprennent un cliquet à bille ou à cylindre agencé pour coopérer avec un évidement adapté, l'un étant situé sur l'un des éléments parmi le corps central et le corps latéral amovible, et l'autre étant situé sur l'autre de ces éléments.

[0012] Selon une alternative supplémentaire, on peut prévoir que les seconds moyens de verrouillage sont magnétiques.

[0013] Par ailleurs, on peut avantageusement prévoir que le second corps latéral est également assemblé au corps central de manière amovible, augmentant d'ailleurs la nature modulaire du bijou selon l'invention.

[0014] Un mode de réalisation préféré de la présente invention consiste en la réalisation d'une bague répondant aux caractéristiques énoncées ci-dessus.

Brève description des dessins

[0015] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description détaillée d'un mode de réalisation préféré qui suit, faite en référence aux dessins annexés donnés à titre d'exemples non limitatifs et dans lesquels:

[0016] - la figure 1 représente une vue en perspective simplifiée d'une bague assemblée, selon un mode de réalisation de la présente invention;

[0017] - la figure 2 représente une vue en perspective éclatée et simplifiée illustrant différents éléments susceptibles d'entrer dans la composition d'une bague du type de celle de la figure 1, et

[0018] - la figure 3 représente une vue de face simplifiée d'un élément constitutif d'un bijou modulaire selon un mode de réalisation préféré de la présente invention.

Mode(s) de réalisation de l'invention

[0019] La figure 1 représente une vue en perspective simplifiée d'une bague 1 assemblée, selon un mode de réalisation de la présente invention.

[0020] La bague 1 comporte un corps central 2, en forme d'anneau, de part et d'autre duquel sont montés des corps latéraux 3, 4, de manière amovible. Les corps latéraux sont également de forme annulaire et présentent un diamètre supérieur à celui du corps central de manière à définir une gorge annulaire dont le fond est défini par la périphérie du corps central et les parois latérales par les corps latéraux.

[0021] Deux éléments décoratifs 6 similaires sont engagés sur le corps central 2, entre les corps latéraux 3, 4. Ces éléments décoratifs sont annulaires et présentent le même diamètre que les corps latéraux, à titre illustratif non limitatif.

[0022] Selon le présent mode de réalisation préféré de la présente invention, les deux corps latéraux 3, 4 sont assemblés au corps central 2 de façon à pouvoir en être séparés facilement, pour permettre de modifier la nature des éléments décoratifs, ces derniers contribuant fortement à l'apparence de la bague 1.

[0023] Les détails de construction permettant de définir les propriétés du bijou selon la présente invention, en termes de modularité, ressortent de la figure 2, qui représente une vue en perspective éclatée et simplifiée illustrant différents éléments susceptibles d'entrer dans la composition d'une bague du type de celle de la figure 1.

[0024] Les constituants illustrés comprennent le corps central 2, les corps latéraux 3, 4, les éléments décoratifs 6, ainsi que des éléments décoratifs supplémentaires 8 et 9 qui peuvent être mis en place sur le corps central 2 en alternative aux éléments décoratifs 6.

[0025] Tous les éléments décoratifs présentent un diamètre intérieur à la fois supérieur au diamètre extérieur du corps central 2, pour pouvoir le recouvrir, et inférieur au diamètre extérieur des corps latéraux, pour que ces derniers puissent assurer le maintien des éléments dé-

coratifs entre eux.

[0026] Les différents éléments décoratifs peuvent présenter différentes couleurs ou encore être réalisés en différents matériaux, notamment en différents métaux, voire même être en un premier matériau recouvert d'un second matériau d'habillage, comme un métal recouvert de cuir par exemple.

[0027] On notera notamment que la largeur des éléments décoratifs ne présente pas nécessairement une valeur prédéfinie. A titre d'exemple, il ressort de la figure 2 que les éléments décoratifs supplémentaires 8 et 9 présentent chacun une largeur double de celle des éléments décoratifs 6. Ainsi, en fonction de largeur des éléments décoratifs retenus, il sera possible d'en disposer un, deux ou plus, sur le corps central 2, sans sortir du cadre de la présente invention.

[0028] Des premiers moyens de verrouillage mécaniques sont prévus pour assurer la retenue de chacun des corps latéraux amovibles sur le corps central, suivant un premier degré de liberté.

[0029] Ces moyens de verrouillage mécaniques comprennent, d'une part, une gorge 10 ménagée de chaque côté du corps central 2, destinée à coopérer avec un organe saillant ménagé sur chacun des corps latéraux 3, 4.

[0030] Selon le mode de réalisation préféré tel qu'illustré sur la figure 2, la gorge 10 comprend une première portion 11 agencée en communication avec une seconde portion 12 suivant une direction perpendiculaire à la direction axiale du corps central, c'est-à-dire par rapport à son axe de symétrie.

[0031] La première portion 11 est ouverte sur le bord du corps central 2 tandis que la seconde portion 12 est fermée et présente une largeur moindre que celle de la première portion, dans la mesure où une portion saillante 14, située dans le prolongement de la première portion, la sépare du bord du corps central.

[0032] D'autre part, les premiers moyens de verrouillage comprennent également un organe saillant 16 ménagé sur chaque corps latéral 3, 4 et agencé pour coopérer avec la gorge 10 correspondante. Plus précisément, chaque corps latéral comprend un évidement 17, sur son bord destiné à coopérer avec le corps central, présentant un filet 16 sur une partie de sa périphérie externe. Le filet est dimensionné de telle manière qu'il peut être inséré dans la première portion 11 de la gorge 10 dans un mouvement relatif, entre un corps latéral et le corps central qui est orienté suivant la direction axiale de ce dernier, jusqu'à ce que ces deux éléments soient disposés en butée l'un contre l'autre. Cette butée peut être définie par exemple lorsque le corps central parvient contre le fond de l'évidement 17 ou, de manière alternative ou complémentaire, lorsque le filet 16 parvient en butée contre le fond de la première gorge 11.

[0033] Dans cette position, un mouvement de rotation relatif entre les corps latéral et central, ici dans le sens de rotation horaire à titre illustratif non limitatif, permet de faire passer le filet 16 de la première portion 11 de la

gorge 10 vers sa seconde portion 12, pour assurer un verrouillage mécanique relatif entre ces deux corps suivant la direction axiale, dans une position relative assemblée.

[0034] Pour éviter un dégagement intempestif entre les deux corps, lorsqu'ils se trouvent dans cette position relative assemblée, la présente invention prévoit la mise en oeuvre de seconds moyens de verrouillage, permettant d'éviter une rotation involontaire relative entre le corps central et chaque corps latéral. Les seconds moyens de verrouillage peuvent être réalisés sous plusieurs formes alternatives sans sortir du cadre de la présente invention.

[0035] Selon un mode de réalisation préféré, illustré de manière schématique sur la figure 3, il est prévu que le filet 16 présente une portion définissant une dent 30, destinée à coopérer avec un cran (non représenté), ménagé dans une paroi de la gorge 10, lorsque les deux corps sont dans leur position assemblée.

[0036] Ce cran peut être ménagé dans n'importe laquelle des parois de la gorge 10, mais préférablement dans son fond pour des raisons de simplicité d'usinage du bijou. Ainsi, la dent 30 s'étend préférablement dans le plan général du filet 16, tel que représenté sur la figure 3, alors qu'elle doit s'étendre suivant une direction transversale à ce plan général si le cran est ménagé dans une paroi latérale de la gorge.

[0037] Une faible déformation élastique localisée est mise à profit pour assurer le verrouillage des corps dans leur position assemblée. La faible intensité de la force nécessaire ici garantit une bonne tenue dans le temps du bijou modulaire selon l'invention.

[0038] Ainsi, pour pouvoir dégager le corps latéral amovible du corps central, il est nécessaire de les faire tourner l'un par rapport à l'autre en surmontant la force appliquée par la dent 30 dans le cran correspondant. Un tel mécanisme offre par conséquent un niveau de sécurité accru contre les désolidarisations intempestives par rapport aux dispositifs connus de l'art antérieur.

[0039] L'homme du métier ne rencontrera pas de difficulté particulière pour adapter la forme de l'organe saillant, de sa dent et de la gorge en fonction de ses besoins, sans sortir du cadre de l'invention.

[0040] En alternative, les seconds moyens de verrouillage peuvent comprendre un cliquet à bille ou à cylindre (non représenté), logé dans l'un des corps central ou latéral amovible et, dont la bille ou le cylindre coopère avec un évidement adapté ménagé dans l'autre corps, dans la position relative assemblée. De manière préférée, le cliquet est logé dans le corps central, plus volumineux que le corps latéral amovible, tandis que l'évidement est ménagé dans le corps latéral.

[0041] De même que dans le mode de réalisation préféré, pour pouvoir dégager le corps latéral amovible du corps central, il est nécessaire de les faire tourner l'un par rapport à l'autre en surmontant la force appliquée par la bille ou le cylindre du cliquet dans l'évidement.

[0042] En alternative supplémentaire, des aimants

permanents (non visibles sur les figures) peuvent être prévus, d'une part, dans le corps central et, d'autre part, dans chacun des corps latéraux de telle manière qu'ils sont disposés en regard les uns des autres dans la position relative assemblée, en se présentant mutuellement des polarités magnétiques opposées donnant lieu à une force magnétique d'attraction mutuelle.

[0043] Ces aimants permanents peuvent être réalisés de toute manière connue adaptée à la mise en oeuvre de la présente invention sans sortir du cadre de cette dernière. L'homme du métier pourra notamment prévoir de disposer des aimants dans les différents corps sous la forme d'inserts ou encore d'appliquer un traitement thermique ou magnétique aux différents corps pour leur donner au moins localement les propriétés magnétiques requises, à condition que le choix de leur matériau le permette.

[0044] De manière alternative ou complémentaire, on peut prévoir que les corps latéral et central comprennent des aimants agencés de telle manière qu'ils sont situés en regard les uns des autres dans une position relative entre ces deux corps proche de la position relative assemblée et, en se présentant mutuellement des polarités magnétiques identiques. Grâce à une telle mesure, une force magnétique de répulsion doit être surmontée, non seulement, pour disposer les corps latéral et central dans leur position relative assemblée mais, surtout, pour les en dégager.

[0045] On notera que, conformément au présent mode de réalisation préféré de l'invention, tous les éléments qui viennent d'être décrits sont doublés en étant sensiblement diamétralement opposés, à savoir la gorge 10, l'évidement 17, l'organe saillant 16 et les dents 30, dispositifs à cliquet ou aimants. Une telle mesure permet d'améliorer la qualité de l'accouplement entre le corps central et chacun des corps latéraux.

[0046] On notera également qu'il est possible de prévoir que les largeurs des éléments décoratifs sont ajustées de telle manière que, lorsque la bague est assemblée avec un ou des éléments décoratifs mis en place sur le corps central, un contact mécanique est prévu entre le ou les éléments décoratifs et les corps latéraux, limitant ainsi les risques de rotations intempestives entre chaque corps latéral et le corps central, par frottement.

[0047] La description qui précède s'attache à décrire un mode de réalisation particulier à titre d'illustration non limitative et, l'invention n'est pas limitée à la mise en oeuvre de certaines caractéristiques particulières qui viennent d'être décrites, comme par exemple les formes spécifiquement illustrées et décrites pour les corps latéraux et central, pour les gorges, évidements, organes saillants, dents et crans. De même, la dent 30 peut être ménagée ailleurs que sur l'organe saillant 16, sans sortir du cadre de l'invention, le cran étant alors ménagé à un emplacement adapté.

[0048] L'homme du métier ne rencontrera pas de difficulté particulière pour adapter le contenu de la présente divulgation à ses propres besoins, et mettre en oeuvre

un bijou modulaire ne reprenant qu'en partie les caractéristiques exposées ici, sans sortir du cadre de la présente invention. Bien entendu, la présente invention n'est pas limitée à une bague et pourra être mise en oeuvre sous toute autre forme de bijou compatible avec l'invention comme par exemple un bracelet.

Revendications

1. Bijou modulaire, en particulier une bague (1), comportant un corps central (2) sensiblement annulaire ainsi que des premier et second corps latéraux (3, 4) sensiblement annulaires et présentant des diamètres respectifs supérieurs au diamètre dudit corps central, l'un au moins desdits corps latéraux étant susceptible d'être assemblé audit corps central de manière amovible pour permettre la mise en place et le retrait d'au moins un élément décoratif (6, 8, 9) de forme sensiblement annulaire et destiné à recouvrir ledit corps central,
caractérisé en ce qu'il comprend des premiers moyens de verrouillage (10, 11, 12, 14, 16), destinés à assurer la retenue dudit corps latéral (3, 4) amovible sur ledit corps central (2) suivant un premier degré de liberté et, définir entre eux une position relative assemblée, ainsi que des seconds moyens de verrouillage (30), destinés à assurer la retenue dudit corps latéral amovible sur ledit corps central dans ladite position assemblée, suivant un second degré de liberté.
2. Bijou modulaire selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** lesdits premiers moyens de verrouillage comprennent au moins une gorge (10), ménagée dans un premier élément parmi ledit corps central (2) et ledit corps latéral (3, 4) amovible, ainsi qu'un organe saillant (16) ménagé sur l'autre desdits éléments et agencé pour coopérer avec ladite gorge de manière à assurer une retenue axiale entre ledit corps central et ledit corps latéral.
3. Bijou modulaire selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** ladite gorge (10) est ménagée dans ledit corps central (2).
4. Bijou modulaire selon la revendication 2 ou 3, **caractérisé en ce que** ladite gorge (10) présente une première portion (11), ouverte sur un bord dudit corps central (2) et, agencée en communication avec une seconde portion (12) suivant une direction transversale par rapport à la direction axiale dudit corps central, préférentiellement perpendiculaire.
5. Bijou modulaire selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, **caractérisé en ce que** ledit organe saillant (16) présente sensiblement la forme d'une portion d'anneau.
6. Bijou modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes,
caractérisé en ce que lesdits seconds moyens de verrouillage comprennent au moins une dent (30), ménagée dans un premier élément parmi ledit corps central (2) et ledit corps latéral (3, 4) amovible, ainsi qu'un cran ménagé sur l'autre desdits éléments et agencé pour coopérer avec ladite dent de manière à assurer une retenue en rotation entre ledit corps central et ledit corps latéral.
7. Bijou modulaire selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** lesdits seconds moyens de verrouillage comprennent un cliquet à bille ou à cylindre agencé pour coopérer avec un évidement adapté, l'un étant situé sur l'un des éléments parmi ledit corps central et ledit corps latéral amovible, et l'autre étant situé sur l'autre de ces éléments.
8. Bijou modulaire selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** lesdits seconds moyens de verrouillage sont magnétiques.
9. Bijou modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes,
caractérisé en ce que l'autre corps latéral (3, 4) est également assemblé audit corps central (2) de manière amovible.
10. Bijou modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes,
caractérisé en ce que ledit ou lesdits éléments décoratifs (6, 8, 9) présentent la forme d'anneaux.

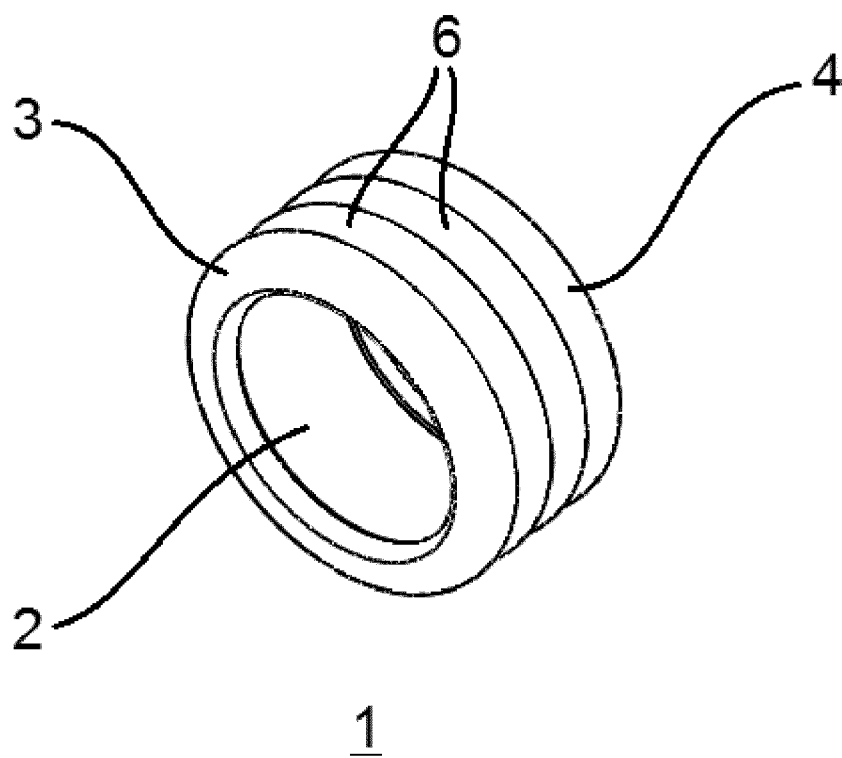


Fig. 1

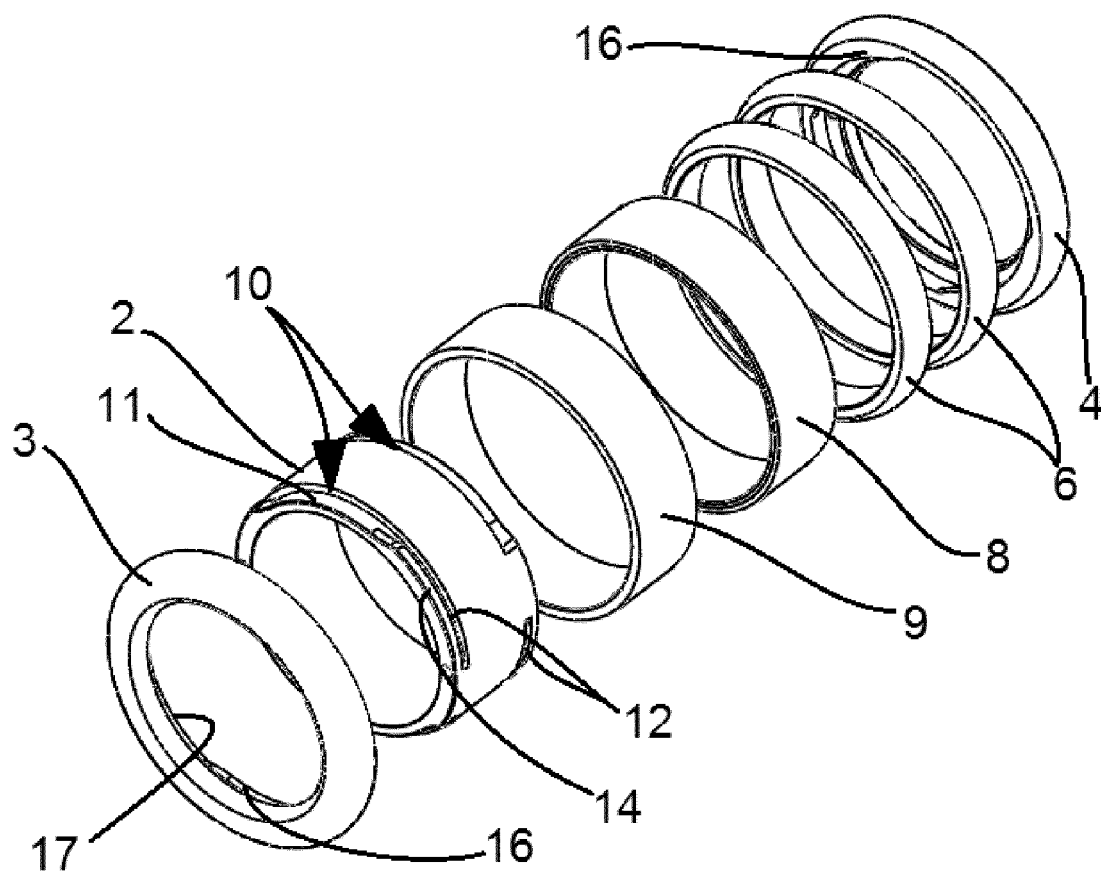


Fig. 2

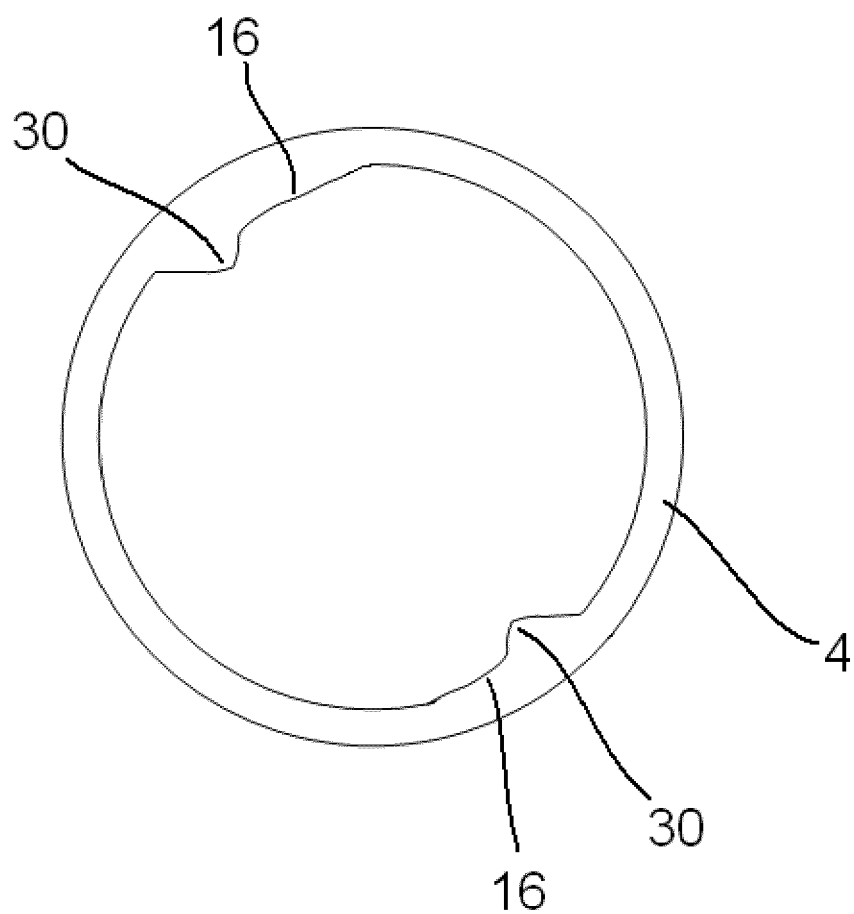


Fig. 3



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 12 15 0416

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	DE 20 2008 013898 U1 (RUEHAAK DIEDRICH [DE]) 8 janvier 2009 (2009-01-08) * alinéa [0019]; figure 1 *	1-10	INV. A44C9/00
X	DE 20 2008 009307 U1 (LAATZEN HERMANN [DE]) 20 novembre 2008 (2008-11-20) * alinéa [0032]; figures 3,6 *	1-10	
A	US 5 701 765 A (CERQUA CLAUDIO CHRISTIAN [IT]) 30 décembre 1997 (1997-12-30) * colonne 1, ligne 5-8 * * colonne 2, ligne 10-16 * * colonne 5, ligne 33-36 * * colonne 6, ligne 16-26, 58 - colonne 7, ligne 8 * * colonne 7, ligne 21-41 * * colonne 8, ligne 41-51 * * colonne 9, ligne 46-57; revendication 1; figures 10,11,14,31,32,34,44 *	1-5,9,10	
A	EP 0 668 033 A1 (CARLOS JIMENEZ JOYEROS S A [ES]) 23 août 1995 (1995-08-23) * colonne 2, ligne 11-20 * * colonne 3, ligne 43 - colonne 4, ligne 13; figures 1,4 *	1-5	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A44C
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 9 mars 2012	Examineur Monné, Eric
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 15 0416

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-03-2012

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 202008013898 U1	08-01-2009	AUCUN	
DE 202008009307 U1	20-11-2008	AUCUN	
US 5701765 A	30-12-1997	AU 687056 B2	19-02-1998
		AU 6688694 A	24-10-1994
		CA 2135481 A1	13-10-1994
		DE 69410201 D1	18-06-1998
		DE 69410201 T2	03-12-1998
		EP 0644732 A1	29-03-1995
		ES 2118405 T3	16-09-1998
		US 5701765 A	30-12-1997
		WO 9422341 A1	13-10-1994
EP 0668033 A1	23-08-1995	EP 0668033 A1	23-08-1995
		ES 2076128 A1	16-10-1995

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 2005102094 A1 [0002]